

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°46 Arrêté réglementant la fourniture à certains fonctionnaires de l'éclairage, de la ventilation et de l'eau.....

n°46

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1927

Numéro JO
n° 366 du 31/05/1927

Date du numéro
31 mai 1927

VISAS

“Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin

Vu l'arrêté du 15 avril 1927 réglementant logement et l'ameublement le logement et l'ameublement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Les fonctionnaires énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 15 avril 1927 susvisé ont seuls droit à titre gratuit, à l'éclairage, à la ventilation et à la fourniture d'eau. Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 1 mai 1927, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac